

Communiqué de presse

Rennes, le 18 septembre 2024 - Pour diffusion immédiate

C'EST PARTI POUR LE CHAUD RENOUVELABLE !

Un nouveau Contrat Chaleur Renouvelable territorial est lancé sur le Pays de Rennes pour 2024-2027

Un nouveau **Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt)** est signé aujourd'hui entre l'**ADEME** et le **Syndicat Départemental de l'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35)**, en partenariat avec l'**Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC)** et le **Pays de Rennes**.

Ce **dispositif ambitieux** vise à **accompagner et soutenir les entreprises**, les industriels, les associations et les **collectivités du Pays de Rennes** dans le développement de leurs **projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables** sur la période 2024-2027.

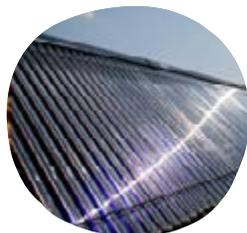
Permettre aux entreprises et aux collectivités de répondre à leurs besoins thermiques en s'inscrivant dans la transition énergétique

Le **Syndicat Départemental de l'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35)**, l'**Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC)** et le **Pays de Rennes** sont fiers d'annoncer la signature, ce mercredi 18 septembre, du **Contrat Chaleur Renouvelable territorial** qui leur est confié par l'**ADEME** (Agence de la transition écologique).

Ce contrat est une déclinaison territoriale du dispositif national **Fonds Chaleur lancé en 2009 par l'Etat et géré par l'ADEME**. Il permet l'accompagnement technique et financier de tous les maîtres d'ouvrage publics et privés (hors particuliers) dans leur démarche environnementale et énergétique, à travers la production de chaleur via des énergies renouvelables : **géothermie, bois énergie, solaire thermique, réseaux de chaleur et chaleur fatale**.



BOIS ÉNERGIE
(bois plaquettes
ou granulés)



**SOLAIRE
THERMIQUE**



**RÉSEaux
DE CHALEUR**
alimentés par
des énergies renouvelables



**RÉCUPÉRATION DE
CHALEUR FATALE**



GÉOTHERMIE

Ce CCRt est un levier majeur pour répondre aux enjeux stratégiques, économiques et environnementaux du territoire et de ses acteurs, en visant à :

- **Renforcer leur autonomie énergétique et leur maîtrise des coûts**, en s'affranchissant de la fluctuation des prix des énergies fossiles et en garantissant leur approvisionnement ;
- **Encourager le développement de projets ambitieux** à haut rendement énergétique ;
- **Répondre efficacement aux besoins de confort thermique** des écoliers, agents territoriaux, travailleurs, locataires...
- **Participer à la transition écologique du territoire** en contribuant à la réduction des gaz à effets de serre et à la complétion des objectifs de neutralité carbone fixés pour 2050 ;
- **Favoriser le développement de l'emploi local.**



AIDES À LA DÉCISION

Des études financées
jusqu'à 80 %
Études de faisabilité et
assistance à maîtrise
d'ouvrage.



AIDES À L'INVESTISSEMENT

Jusqu'à 65 % du montant de
vos travaux
En fonction de la production
de chaleur de l'installation.

Un dispositif qui a fait ses preuves sur le territoire

Deux premiers contrats territoriaux ont précédé cette nouvelle mouture, respectivement sur les périodes 2018-2020 et 2021-2023. Les **57 projets soutenus** et finalisés sur ces deux conventions, totalisent aujourd'hui une production évaluée à **20 GWh/an** (gigawattheure par an) **via les énergies renouvelables et de récupération de chaleur** (EnR & R).

En cumulé, ces installations (géothermie, chaufferie biomasse, solaire thermique, récupération de chaleur fatale, réseaux de chaleur) permettent d'éviter **4 000 tonnes** de CO2 chaque année via **20 millions d'euros d'investissements** sur l'ensemble du territoire, dont **6,8 millions d'euros d'aides financières**.

Groupes scolaires, Ehpad, logements collectifs, serres horticoles, piscines municipales, atelier de production, salles associatives... les projets et porteurs accompagnés sont très variés et répartis sur tout le territoire !

Des objectifs ambitieux pour 2024-2027

Fort du succès de ce dispositif sur le territoire, l'**ADEME souhaite poursuivre et amplifier le partenariat**, avec un objectif ambitieux pour ce nouveau contrat : **atteindre une production de 21,6 GWh/an sur 4 années**, de 2024 à 2027. **C'est plus que les objectifs cumulés des deux précédents contrats !**

Celui-ci se voit doté de moyens renforcés, dont l'**outil EnR'Choix** qui permet de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets sur le choix de la solution en EnR la plus adaptée !

L'ALEC du Pays de Rennes accompagne les futurs projets !

L'ALEC du Pays de Rennes encourage tous les porteurs de projets, entreprises, collectivités, acteurs de l'habitat à se faire connaître via l'appel à projets lancé en 2024 : bit.ly/CCRT3_Appel-projets.

De nombreux projets sont éligibles : installations biomasse, réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur fatale.

Sur le territoire du Pays de Rennes, l'ALEC est missionnée pour animer le dispositif ! Elle propose notamment un soutien administratif auprès des porteurs de projets sur la préparation des dossiers de demande d'aide, ainsi qu'un accompagnement technique de la conception à la phase d'exploitation.

Le dispositif du Fonds Chaleur permet un financement aux études jusqu'à 80 %, et des aides aux investissements jusqu'à 65 % (en fonction de la production de l'installation).

L'accompagnement proposé est **gratuit, neutre et indépendant**. Des conseillers sont disponibles au **02 56 856 633** ou fonds-chaleur@alec-rennes.org.

Verbatim

« Depuis 2018, l'ADEME s'est engagée avec le Pays de Rennes, l'ALEC du Pays de Rennes et le SDE35 dans deux contrats successifs ayant permis l'émergence de 57 projets de chaleur renouvelable représentant une production annuelle de 20 GWh/an et 6,8 millions d'euros d'aide de l'ADEME.

Lors de ces premiers contrats, le Pays de Rennes, l'ALEC du Pays de Rennes et le SDE35 ont montré leurs capacités à accompagner les différents acteurs du territoire (collectivités, bailleurs, entreprises, agriculteurs), sur toutes les sources de chaleur renouvelable (chaleur fatale, géothermie, solaire thermique, bois), tout en s'engageant sur la qualité des installations.

Fort de cette expérience réussie, l'ADEME souhaite renouveler le partenariat sur une période de 2024 à 2027, pour poursuivre et amplifier la dynamique de développement des énergies renouvelables sur le Pays de Rennes. »

Jacqueline Roisil, Directrice régionale de l'ADEME Bretagne

« Pour réussir la transition énergétique en Ille-et-Vilaine, il faut à la fois réduire les consommations et développer notre production d'énergie renouvelable. Au-delà de l'électricité, le bio-gaz et la chaleur renouvelable ont toute leur place dans le mix-énergétique de demain.

Fort de cette conviction, et grâce à sa capacité de mutualisation financière et technique, le SDE35 est très fier de signer son second contrat territorial de développement de la chaleur renouvelable avec l'ADEME. Ces contrats seraient impossibles sans l'action des équipes de l'ALEC du Pays de Rennes, qui assurent conseil et accompagnement technique auprès des communes et entreprises, et le Pays de Rennes qui assure le relais avec Rennes Métropole, Liffré Cormier Communauté, Cha-teaugiron Communauté et la Communauté de Communes de Val d'Ille Aubigné.

Fort du succès de ce modèle collaboratif, le SDE35 ambitionne de faire émerger des contrats équivalents sur le Pays des Vallons de Vilaine et le Pays de Fougères... affaire à suivre. »

David Clause, Directeur du SDE35

« Bien avant la mise en place des contrats chaleur renouvelables territorialisés, les conseillers de l’ALEC du Pays de Rennes faisaient la promotion des solutions de chaleur renouvelable auprès des collectivités. Cependant, faute de temps spécifique dédié, la chaleur renouvelable ne pouvait être plus qu’un aspect de leur travail de conseil.

Dès le premier CCRT, du temps d’animation dédié a permis d’impulser une dynamique territoriale en faveur du développement de projets d’énergies renouvelables thermiques : chaudières bois, solaire thermique, géothermie. La plupart de ces projets ont vu leur concrétisation au cours du second CCRT. Et comme le troisième voit une augmentation des moyens humains dédiés – ainsi que des objectifs à atteindre – nul ne peut douter que de nombreux nouveaux projets de réseaux de chaleur ou de chaudières biomasse verront le jour dans les collectivités et entreprises du Pays de Rennes. »

M. Olivier Dehaese, Président de l’ALEC du Pays de Rennes

« Avec la signature du 3ème Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial, le Pays de Rennes franchit une nouvelle étape majeure dans la transition énergétique du territoire. Fruit d’un partenariat avec le SDE 35 et l’Agence Locale de l’Énergie et du Climat (ALEC), ce nouveau contrat permet de rassembler les acteurs publics et privés locaux autour d’un objectif commun : renforcer la production et l’utilisation des énergies renouvelables thermiques afin de réduire l’empreinte carbone du territoire.

Il s’inscrit dans la continuité des efforts entrepris depuis 2018 et va ainsi permettre de prolonger et de renforcer la dynamique initiée sur les 4 EPCI du Pays de Rennes pour accélérer et garantir une production durable de chaleur, notamment à partir de sources renouvelables locales telles que le bois et le solaire.

Ce contrat ambitieux (objectif fixé pour la période 2024-2027 : 21,6 GWh) témoigne de la volonté du Pays de Rennes de contribuer aux engagements nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre mais aussi de promouvoir une approche circulaire et durable qui respecte les limites planétaires. »

M. Gilles DREUSLIN, vice-président du Pays de Rennes et référent de la commissions « Transitions »



À Propos

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes est une association dont les adhérents sont des collectivités locales, des entreprises et des associations qui s'engagent sur un chemin de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Citoyen·nes, collectivités, professionnel·les, nous vous donnons envie d'agir à nos côtés en vous aidant à comprendre et intégrer les enjeux énergétiques et climatiques dans vos projets ! S'adapter et trouver des solutions face au changement climatique, maîtriser et diminuer les consommations d'énergie et d'eau, accompagner la rénovation énergétique performante, faire fleurir les énergies renouvelables, encourager la mobilité douce, réduire les impacts liés au numérique... et encore d'autres chemins et actions à explorer ensemble pour construire un monde durable pour aujourd'hui et demain.

Kit téléchargeable et photos

Plusieurs éléments sont à votre disposition en suivant ce lien : www.alec-rennes.org/espace-presse/

Légendes & crédits des photos :

- **1** : Signature du contrat par Olivier Dehaese (président de l'ALEC du Pays de Rennes, et président du SDE35), Jacqueline Roisil (directrice régionale de l'ADEME Bretagne), et Gilles Dreuslin (vice-président du Pays de Rennes et référent de la commissions « Transitions »).
Crédit photo : ALEC du Pays de Rennes

- **2 & 3** : Les équipes de l'ADEME, l'ALEC du Pays de Rennes, du SDE 35 et du Pays de Rennes célèbrent la signature du nouveau Contrat Chaleur Renouvelable territorial. Crédit photo : ALEC du Pays de Rennes